RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ALTZARI
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 7 Avenue des Ajoncs- 64600 ANGLET
R.C.S. BAYONNE 819 618 398

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

- **Monsieur Mathieu PARISOT**

Né le [redacted]
Demeurant à [redacted]
Président et actionnaire détenteur de 750 actions

Seul et unique associé pris la décision suivante

PREMIERE RESOLUTION _____

L'associé unique, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui se sera désormais dénommé ABERDEEN

DEUXIÈME Résolution

L'associé unique en conséquence décide de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 3- DENOMINATION
La dénomination sociale est:
"ABERDEEN".

le reste de l'article reste inchangé

TROISIÈME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, et notamment à la SELAS Junqua-Lamarque & Associés, Cabinet d'Avocats sis à ANGLET (64600).

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal le 14 mars 2025

[redacted]